

# FORMULAIRE DE RÉSERVATION - AVERTISSEUR SONORE (BUZZER)



Date de la Demande :

Nom de l'association :

Nom de la personne responsable :

Courriel :

Téléphone :

Date du début de l'emprunt :

Date de fin de l'emprunt :

Date de retour :

En signant ci-dessous, je certifie que j'ai pris connaissance des règles touchant l'emprunt de l'avertisseur sonore de l'AESCA.

Signature : \_\_\_\_\_

# RÈGLES -

## AVERTISSEUR SONORE (BUZZER)

Notez que si vous prévoyez un retard dans le retour de l'équipement, vous pouvez éviter des frais en communiquant avec le conseil exécutif.

Prenez note que des frais seront imposés si vous ne retournez pas l'équipement emprunté dans les délais (7 jours après la date de fin de la réservation).

- Les frais de retard sont de 10\$ par jour jusqu'à concurrence d'un montant de 300\$. Dépassé un délai de retard de 30 jours, le conseil exécutif de l'AESCA identifiera l'avertissement sonore (Buzzer) prêté comme étant brisé et procédera à l'achat d'un nouvel avertisseur sonore (Buzzer). Le coût de cet achat ainsi que les frais de retard seront chargés à la personne responsable mentionné sur ce contrat.
- Tout bris entraînera l'obligation de défrayer les coûts du rachat de l'appareil à neuf. Le conseil exécutif de l'AESCA se chargera d'acheter un nouvel avertisseur sonore (Buzzer) et soumettra la facture à la personne responsable indiqué sur ce contrat.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant vos réservations, Veuillez communiquer avec un membre du conseil exécutif ou par courriel au

[cxaesca@gmail.com](mailto:cxaesca@gmail.com).

Nous vous remercions de votre collaboration.

